



Libourne, le jeudi 2 juillet 2009

Monsieur Dominique SCHMITT
Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde
Esplanade Charles de Gaulle
33077 BORDEAUX cedex

Monsieur le Préfet,

La dissolution de l'Ecole de Sous-officiers de Gendarmerie de Libourne (ESOG) se concrétise dès après les cérémonies organisées ce jeudi 2 juillet en l'honneur de la dernière promotion de cette école.

Cette lourde échéance est de nouveau l'occasion, pour les acteurs territoriaux que nous représentons, de demander solennellement à l'Etat d'utiliser toutes les voies à sa disposition pour réussir le pari d'une reconversion exemplaire du site de Libourne.

Tel n'est pas le cas aujourd'hui.

I- L'Etat a choisi d'exclure les écoles de gendarmerie, donc le site de Libourne, des mesures d'accompagnement territorial présentées le 16 septembre 2008 par Monsieur Hubert Falco, Secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, en faveur des sites Défense concernés par une reconversion ou une restructuration.

Cette décision ne repose sur aucun fondement puisqu'à l'annonce de sa dissolution, le 10 octobre 2008, l'ESOG était un site militaire, rattaché au ministère de la Défense, tout comme les trois autres écoles supprimées de Châtelleraut, Le Mans et Montargis.

Le rattachement de la gendarmerie au ministère de l'Intérieur depuis le 1^{er} janvier 2009 est postérieur. Il constitue une décision administrative de fait anticipant le projet de loi portant dispositions relatives à la gendarmerie nationale présenté en Conseil des Ministres le 21 août 2008, déposé au Sénat le 28 juillet 2008 et actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale où il n'a pas dépassé le stade de la première lecture, malgré l'urgence déclarée par le gouvernement le 3 octobre 2008.

Le manque de fondement juridique légal de cette décision, de même que le principe de non-rétroactivité de la loi lorsqu'elle sera votée, ne peuvent être évacués sans interpellation de notre part, car cette décision organise l'exclusion de l'ESOG des dispositifs « Falco » et a de lourdes conséquences sur la bonne conduite de ce dossier puisqu'elle prive le site Libournais de plusieurs mesures stratégiques.

... / ...

Elle prive Libourne :

- du lancement d'une étude d'impact socio-économique au sens de l'article 128 de la Loi de Modernisation de l'Economie, préalable à toute analyse des scénarios de reconversion ;
- de la mise en œuvre d'un contrat de redynamisation de site (CRSD) ou d'un plan local de redynamisation (PLR), indispensables pour amorcer l'émergence de projets porteurs ;
- du redéploiement de 5000 emplois publics issus des ministères centraux dont une part aurait pu être affectée au site Libournais.

Par ailleurs, la tutelle exercée par le ministère de l'intérieur depuis le 1^{er} janvier 2009 sur les sites relevant de la gendarmerie n'a pas remis en cause le rôle pilote de la mission de réalisation des actifs immobiliers (MRAI), elle-même rattachée au secrétariat général pour l'administration de la Défense (SGA), dans le processus de reconversion du site de l'ESOG.

La reconversion d'un site tel que celui de Libourne justifie des moyens, conformément aux propos de Madame la Ministre de l'Intérieur qui nous avait assurés de l'entier soutien de l'Etat pour la reconversion de ces sites supprimés lors de notre rencontre du 14 octobre 2008.

A ce jour, force est de constater que les premières décisions de l'Etat ont été de priver les écoles de gendarmerie de ces moyens, pourtant accordés aux 95 autres sites Défense concernés.

II- L'étude de reconversion proposée par l'Etat, et placée sous l'égide de la MRAI, a fait l'objet de la rédaction d'un cahier des charges pour lequel nous avons été consultés. Nos observations ont été en grande partie entendues et ont permis, en particulier, d'intégrer les dimensions économiques et d'aménagement du territoire, en complément des seuls aspects immobiliers, urbains, paysagers, voire environnementaux du projet initial de la MRAI.

Toutefois, cette prise en compte de nos observations est purement formelle puisque parallèlement, et sans attendre la validation définitive du cahier des charges, l'Etat publiait, dès le 16 mai 2009, un appel à candidature auprès de cabinets d'étude sous le seul vocable « Réalisation d'une étude d'urbanisme », loin des préconisations unanimement exprimées par les partenaires territoriaux, et en décalage profond avec les enjeux d'aménagement du territoire que nous avons soulignés à maintes reprises.

Dans ces conditions, la désignation finale, parmi les quatre candidats retenus à concourir sur les onze ayant répondu à l'appel à candidatures, ne pourra être qu'un choix de cabinet d'urbanisme, même si nos discussions avec Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement ont permis d'intégrer des compétences en développement économique et en aménagement du territoire.

De plus, l'élaboration définitive du cahier des charges de l'étude de reconversion de l'ESOG confirme que l'Etat refuse d'intégrer toute clause d'entretien du site. Compte tenu du calendrier de l'étude et de l'incertitude des délais de réalisation des premières opérations, il est à craindre que cette attitude soit de nature à créer toutes les conditions de rapide émergence d'une friche urbaine en plein cœur de ville, à partir d'un site appartenant à l'Etat.

III- D'autre part, neuf mois après l'annonce de la dissolution de l'ESOG, et au moment de sa fermeture définitive, aucune information officielle n'a été apportée aux partenaires territoriaux sur les hypothèses qu'ils avaient eux-mêmes préconisées, à savoir : la délocalisation sur site de la Sous-préfecture et des gendarmeries territoriales ; l'implantation d'un pôle de formation qui pourrait comprendre l'extension du Centre de Formation de l'INSEE (CEFIL) ; de même que l'hypothèse d'une pépinière d'entreprises.

Notre Comité de Suivi s'étonne de ce silence préjudiciable aux réflexions complémentaires à mener pour garantir une cohérence d'ensemble du site. La poursuite de ces réflexions dépend aujourd'hui de la validation ou non de ces premières propositions dont nous ne savons toujours rien. Ce handicap mériterait d'être rapidement levé par l'Etat.

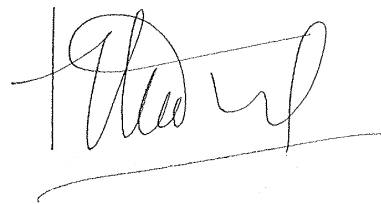
C'est pourquoi l'exigence d'une concertation approfondie et l'inquiétude des partenaires territoriaux quant aux intentions, au projet, et à la volonté de l'Etat, impliquent de reprendre l'ensemble des discussions en suspens afin de créer les conditions d'une reconversion réussie du site de l'ESOG.

Dans cet état d'esprit, nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir afin d'évoquer ce dossier stratégique, en particulier l'intégration du site de Libourne dans l'enveloppe allouée à la Gironde pour la reconversion des sites militaires, le lancement d'une véritable étude d'impact socio-économique, ainsi que les réponses aux interrogations soulevées au point III du présent courrier.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de nos sentiments respectueux et de notre haute considération.



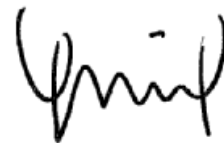
Alain Rousset
Président du Conseil Régional d'Aquitaine



Philippe MADRELLE
Président du Conseil Général de la Gironde



Gilbert MITTERRAND
Maire de Libourne
Vice-Président du Conseil Général



Yves RATEL
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
de Libourne